



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 40/2018

Vevey, le 6 décembre 2018

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 6 décembre 2018**

**Réponse à l'interpellation de Monsieur Thierry Assaf, au nom du groupe PLR Vevey,
"Vevey, stationnement. Blocage psychologique ?"**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018.

M. Thierry Assaf questionne les autorités sur une demande de soutien financier de Okidokey pour réaliser une application permettant aux visiteurs arrivant à Vevey d'avoir un aperçu en temps réel des places de parc disponibles sur des parkings privés. Ces places seraient mises à disposition par des particuliers qui ne les occupent pas durant la journée.

Contexte

Dans sa séance du 29 octobre 2018, la Municipalité a chargé la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU) d'étudier la demande de M. Assaf.

Au préalable, il est important de souligner que plusieurs applications de partage de places de parc existent déjà sur le marché suisse, ceci depuis plusieurs années. Aucune n'a sollicité de soutien pour créer leurs services.

Réponse aux questions de M. Assaf

1. *"Pourquoi la Municipalité n'accorde-t-elle pas son soutien à de tels projets ?"*

Même si l'objectif peut sembler louable, la commune n'a pas pour objectif de soutenir financièrement des initiatives privées. L'entrepreneur est libre de trouver d'autres moyens de financement (partenaires, crowdfunding etc.).

Il existe déjà plusieurs sociétés qui proposent des offres similaires et qui sont opérationnelles. Elles n'ont pas sollicité les communes, ni les cantons et s'en sortent financièrement puisqu'elles existent toujours.

Soutenir la société Okidokey serait un précédent qui créerait sans aucun doute une distorsion de concurrence et ouvrirait la porte à de très nombreuses demandes.

2. *"Si elle accorde son soutien, ne pourrait-elle pas reprendre cette offre à son compte, dans un esprit gagnant-gagnant et la faire connaître sur la page web de la Ville ?"*

Comme évoqué ci-dessus, la Municipalité ne souhaite pas apporter son soutien financier pour un tel projet. Néanmoins, une fois système opérationnel, et après la Fête des Vignerons, la Ville pourrait mettre sur son site internet un lien vers l'offre Okidokey, au même titre que le système "shared parking" actuellement proposé sous l'onglet "se déplacer".

3. *"La Municipalité n'a-t-elle pas pour mandat des citoyens de tout entreprendre afin de proposer des solutions satisfaisantes pour tous, habitants, commerçants, visiteurs ?"*

Selon l'avis des spécialistes en mobilité, l'idée qui consiste à optimiser les infrastructures de parking existantes en permettant aux pendulaires de venir parquer chez des privés lorsque ceux-ci sont absents peut paraître intéressante. Cependant, plusieurs biais apparaissent. Le plus important consiste au fait que la collectivité publique perd une partie de la maîtrise des mobilités dans sa ville. En effet, il est difficile d'inciter les gens à venir en transports publics et en mobilité douce si les privés offrent des places de parc de façon dispersée à travers la ville, ceci sans cohérence avec sa politique de stationnement.

De plus, en mettant à disposition un tel outil sur internet à l'occasion d'une manifestation comme la Fête des Vignerons, il serait difficile de promouvoir les transports publics et de dimensionner les parkings de substitution. A cela s'ajoute le fait qu'une grande partie des places privées proposées se trouveront dans le périmètre restreint de la ville, là où la Municipalité souhaite au contraire limiter le trafic.

Conclusion

Au vu des éléments susmentionnés, la Municipalité ne peut que constater que la demande de soutien financier pour une application permettant aux visiteurs d'avoir un aperçu en temps réel des places de parc disponibles, demande relayée par l'interpellateur M. Assaf, ne peut être acceptée.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 novembre 2018.

Au nom de la Municipalité
la Syndique
la Secrétaire adj.



Elina Leimgruber Pascale Bacher